



28 juin 2017

Plan sectoriel Asile Prise de position du Conseil d'Etat

(IVS).- Dans sa réponse à la consultation fédérale, le Gouvernement valaisan s'oppose à l'implantation d'un centre pour requérants d'asile à Martigny ou à Tourtemagne. Le site de Dailly reste de son point de vue le meilleur lieu pour l'installation de ce centre, d'entente avec l'Etat de Vaud et les autres cantons romands. Le canton du Valais, qui effectue déjà un travail considérable en matière de politique migratoire et d'intégration, n'est pas opposé à apparaître éventuellement dans la planification comme lieu de réserve stratégique.

La Confédération a lancé début avril la procédure de consultation sur le Plan sectoriel Asile. Les communes de Martigny et de Tourtemagne-Unterems y figurent comme des options possibles pour l'implantation d'un centre fédéral pour requérants d'asile. Le Conseil d'Etat s'oppose à ces projets et l'a fait savoir dans sa prise de position adressée à la Confédération. Il rejoint ainsi les avis exprimés par les deux communes concernées qu'il soutient totalement.

La commune de Martigny compte 30% de population étrangère. Elle met à disposition une aire d'accueil pour les gens du voyage et s'implique fortement dans l'accueil des réfugiés. L'arrivée de nombreux requérants d'asile supplémentaires, sans activité lucrative ni programme d'occupation, représenterait une contrainte additionnelle qui n'est pas acceptable, alors même que près de 350 personnes au bénéfice de permis N ou F sont déjà hébergées dans la commune et suivent un programme d'intégration. Le terrain visé par la Confédération n'est de plus pas équipé et se situe à proximité immédiate de zones d'habitations et du centre d'expositions du CERM.

Tourtemagne-Unterems est quant à elle une commune essentiellement agricole de moins de 1000 habitants. L'implantation d'un centre fédéral pour requérants d'asile de 250 places impliquerait un accroissement soudain de la population et des défis de sécurité, d'intégration et de cohésion sociale démesurés pour une si petite localité. Le terrain mentionné par la Confédération n'est par ailleurs pas équipé et situé dans un secteur inadéquat.

Du point de vue du Gouvernement, le site de Dailly reste le meilleur lieu d'implantation du futur centre fédéral pour requérants d'asile que doivent accueillir les cantons de Vaud ou du Valais. Cette solution est le fruit d'une entente commune entre les deux cantons. Elle est également soutenue par les autres cantons romands.

Le canton du Valais rappelle qu'il effectue déjà un travail conséquent en termes de politique migratoire, étant donné sa position proche des frontières. Il fait également figure de pionnier dans différentes actions d'intégration. Il reste prêt à assumer sa part de responsabilité dans la planification sectorielle de l'asile, mais en tant que lieu éventuel de réserve stratégique à définir en collaboration avec tous les acteurs



concernés. Un tel centre ne serait mis sur pied que de manière provisoire et dans l'éventualité d'arrivées massives d'immigrés sur sol helvétique.

Personne de contact

Frédéric Favre, chef du Département de la sécurité, des institutions et du sport, 027 606 50 05